

Division du premier degré

Fiche profil de poste : **Direction d'école totalement déchargée**  
**Ecole primaire Anne Frank à Erstein**

**Circonscription : Erstein**

**Localisation :**

- Site maternelle : 8 rue Saint Quentin Erstein Krafft
- Site élémentaire principal : 19 rue de Strasbourg Erstein
- Site élémentaire annexe : 15 rue du Rempart Erstein

## 1. Définition du poste et des missions

L'école primaire Anne Frank est issue de la fusion de l'école maternelle du hameau Krafft et de l'école Anne Frank d'Erstein. Elle se situe sur trois sites.

L'école comprend 13 classes et 1 dispositif :

- 2 classes à Krafft
- 11 classes dont 2 bilingues, à Erstein
- 1 ULIS école – les élèves du dispositif sont inclus dans les classes de l'école Anne Frank ainsi que dans celles de l'école voisine Pierre et Marie Curie (cycle 3).

L'école Anne Frank scolarise des élèves ayant débuté leur parcours scolaire dans l'une des trois écoles maternelles de la commune. Les élèves de cycle 3 intègrent l'école Pierre et Marie Curie, située à proximité.

L'école dépend du secteur de collège Romain Rolland d'Erstein. Elle accueille un public hétérogène.

La communication avec les familles revêt une importance centrale. Elle exige disponibilité, écoute active et sens du dialogue, afin de créer un climat de confiance au service d'une véritable alliance éducative.

Une collaboration étroite est attendue avec les directrices des écoles maternelles et le directeur de l'école cycle 3, au service du parcours de réussite de l'élève.

Une bonne maîtrise des compétences et connaissances du référentiel métier des directrices et directeurs d'école, dans les domaines pédagogique, administratif et relationnel, est indispensable.

La direction de cette école devra s'appuyer sur un sens affirmé du pilotage pédagogique ainsi que des capacités d'animation et d'impulsion du travail en équipe.

Le projet d'école constitue un levier stratégique pour impulser et coordonner les actions et dispositifs au service de la réussite des élèves.

## 2. Connaissances, compétences et qualités requises

La directrice ou le directeur représente l'institution au sein de l'école. Compte tenu de la diversité des interlocutrices et interlocuteurs (usagères et usagers, services de l'Éducation nationale, élèves et élus, partenaires associatifs, etc.), une présence affirmée, une

disponibilité importante, des aptitudes au dialogue et des capacités de médiation sont indispensables.

La directrice ou le directeur veille au bon fonctionnement de l'école ainsi qu'au respect de la réglementation applicable.

### **Compétences spécifiques**

#### Responsabilités pédagogiques

- impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives,
- disposer d'une expertise pédagogique qui permettra d'initier les réponses les plus adaptées aux besoins des élèves, au regard des objectifs des programmes d'enseignement, en lien avec le PAS *Erstein* et le pôle ressource de circonscription,
- organiser et animer les instances de concertation de l'école, recueillir et analyser des indicateurs (notamment les résultats aux évaluations nationales), définir des objectifs au profit de la réussite de tous les élèves, concevoir/mettre en œuvre/évaluer des actions pédagogiques et éducatives,
- impulser la mise en œuvre d'actions et dispositifs au service d'un climat scolaire favorable aux apprentissages.

#### Responsabilités relatives au travail partenarial

- percevoir les enjeux inhérents au travail partenarial,
- adopter un positionnement institutionnel adéquat et assumer les responsabilités liées à la fonction,
- travailler en lien avec les parents, les élus, l'équipe de circonscription.

Outre une nécessaire aptitude à la communication orale et écrite, la directrice ou le directeur devra faire preuve de confidentialité et de loyauté.

### **3. Conditions de recrutement – conditions d'emploi**

- Les candidates et candidats devront être inscrits sur la liste d'aptitude des directrices et directeurs d'école et justifier d'une expérience en direction et/ou en pilotage pédagogique.
- Elles et ils seront reçus par une commission composée de plusieurs membres, incluant l'IEN de la circonscription.
- Régime indemnitaire (sous réserve de remplir les conditions) :
  - NBI
  - ISAE
  - Indemnités sujétions spéciales (direction).

---

#### **Contact :**

Inspection de l'éducation nationale d'Erstein

Tél : 03 68 71 40 27 - Adresse électronique : [ien.erstein@ac-strasbourg.fr](mailto:ien.erstein@ac-strasbourg.fr)